



Comité Départemental de Tir à l'Arc de Côte-d'Or

12 rue des Charmes 21310 ARCELOT

Arcelot, le 19 décembre 2023

CONVOCAATION

Madame, Monsieur le (la) Président(e),

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental de Tir à l'Arc qui se tiendra :

Samedi 20 janvier 2024
De 10h00 à 12h30, au club de Chenôve, ATAC
Maison des Sports, 15 rue de Marsannay 21300 CHENOVE

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1°) Rapport moral du Président,
- 2°) Approbation du P.V. de l'assemblée générale du 21 janvier 2023,
- 3°) Rapport financier du trésorier saison 2023 arrêté au 31/12/2023,
- 4°) Quitus au trésorier,
- 5°) Proposition d'intégration progressive des futurs membres du Comité Directeur,
- 6°) Election du représentant du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA à bulletin secret,
- 7°) Part CD21 pour les licences de la prochaine saison,
- 8°) Projets 2024 et budget prévisionnel,
- 9°) Questions diverses.

Les candidats pour l'élection annuelle du **représentant du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA** doivent être licenciés au sein de l'un des clubs de Côte-d'Or. Ils devront faire acte de candidature par le biais du formulaire ci-joint avant le 05 janvier 2024.

Les questions diverses devront être transmises par écrit au Président avant le 30 décembre 2023.

Conformément à nos statuts, un quorum de 50% + 1 adhérents à jour de cotisation doit être atteint pour que l'Assemblée délibère valablement. Nous souhaitons donc vivement votre participation.

Si toutefois vous ne pouvez pas être présent, merci de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant le pouvoir ci-joint.

Si le quorum ne devait pas être atteint lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire sera immédiatement réunie le jour même.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le (la) Président(e), mes cordiales salutations.

Le Président du CD 21
Gilles COLLIN

